



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Nouveaux programmes de français au lycée : éléments de réponse aux questions fréquemment posées

Inspection pédagogique régionale de Lettres

Septembre 2019¹

Le préambule des programmes rappelle « les finalités de l'enseignement du français dans l'ensemble du cursus scolaire des élèves : la constitution d'une culture personnelle, la consolidation de leurs compétences fondamentales d'expression écrite et orale, de lecture et d'interprétation, dans une perspective de formation de la personne et du citoyen. » Les élèves sont amenés à

- *enrichir et structurer leur culture littéraire et artistique : œuvres, auteurs, genres, formes, mouvements, certains personnages, thèmes ou motifs clefs...*
- *améliorer leur maîtrise dans le domaine langagier : expression écrite, expression orale, compréhension et interprétation de l'écrit et de l'oral, interactions orales... (compétences langagières),*
- *préciser, enrichir et structurer une maîtrise linguistique, en lien avec les pratiques langagières : lexique, morphologie, syntaxe, ponctuation, description de la langue... (connaissances et compétences linguistiques),*
- *développer, comme dans tous les autres enseignements, des compétences transversales, scolaires (recherche et traitement des informations, organisation de son travail...) ou sociales et comportementales.*

La lecture en classe et à l'examen

D'après les courriels reçus en ce début d'année scolaire, les nouveaux programmes vous posent question sur deux points :

- *la place centrale des œuvres intégrales et leur appropriation par les élèves,*
- *l'évolution de la méthode de restitution de la lecture aux épreuves anticipées de français à l'oral : l'explication de texte linéaire.*

1. Puis-je choisir les œuvres étudiées en classe ?

En seconde, le professeur choisit les œuvres étudiées avec les élèves, en lecture analytique et en lecture cursive, dans le cadre défini par le programme. En première, outre les quatre lectures cursives (cf. questions suivantes), un programme national d'œuvres est imposé et renouvelé par moitié chaque année, et ce dès 2020 ; ce programme national permet au professeur de choisir quatre œuvres dans une liste de douze (trois pour chaque objet d'étude).

2. Les lectures cursives doivent-elles être nécessairement choisies à l'intérieur des bornes chronologiques des objets d'étude ?

Il est possible d'ouvrir la liste des lectures, pour favoriser la diversité des pratiques, mais aussi pour permettre aux élèves de mieux s'appropriier les œuvres qui font l'objet d'une étude plus

¹ Ce document est susceptible d'être enrichi au fur et à mesure de l'année scolaire.

approfondie. Les lectures cursives nourrissent la réflexion menée sur les œuvres intégrales et les parcours : les liens tissés entre les différents textes étudiés enrichissent l'expérience de lecture des élèves. Le professeur peut également proposer une lecture cursive qui exploite une rencontre avec un auteur, un spectacle, une sortie... Il est souhaitable que la lecture cursive renforce le parcours, même en faisant appel à une autre période historique : ces liens, peuvent être de natures variées (thématique, générique...) et il importe de les expliciter pour les élèves.

Par ailleurs, « Le professeur veille à présenter, dans les parcours mais aussi par le choix des œuvres intégrales ou de celles abordées en lecture cursive, un tableau varié de la littérature française et francophone. Il propose, en particulier pour les lectures cursives, des œuvres appartenant aux littératures étrangères, du passé lointain - en particulier les textes de l'Antiquité - jusqu'à la période moderne et contemporaine, en s'appuyant sur des traductions de qualité et reconnues. »

3. Combien de textes les élèves doivent-ils étudier dans le cadre de la lecture d'une œuvre intégrale ?

En seconde, le professeur est libre d'étudier le nombre de textes nécessaire pour la compréhension de l'œuvre, au regard de la problématique littéraire choisie.

En première, deux choses sont à distinguer. L'élève doit présenter à l'épreuve orale d'examen trois textes par œuvre et trois par parcours associé, soit six textes par objet d'étude et vingt-quatre textes en tout (première générale) ; et deux textes par œuvre et deux par parcours associé, soit quatre par objet d'étude et seize textes en tout (première technologique).

Mais cela ne fixe pas le nombre de lectures à conduire en classe, au cours de l'année, sur chaque œuvre intégrale. Le professeur peut proposer davantage d'extraits en classe, de la longueur de son choix et selon des modalités d'approche variées. Il paraît raisonnable de ne pas consacrer plus de deux heures à l'explication d'un texte qui apparaîtra comme support d'interrogation possible dans le descriptif.

4. Quel doit être le lien entre les œuvres et les parcours associés ?

Il faut assurément faire apparaître les liens entre les œuvres et les parcours associés, ce qui permet à la fois d'aider la compréhension et l'interprétation des textes, et de contribuer à étoffer la culture littéraire et artistique des élèves. Mais ces liens ne sont pas nécessairement (et surtout pas exclusivement) thématiques. L'observation des différents intitulés des parcours associés du programme de première montre qu'il a été volontairement proposé, en cette première année de fonctionnement, une variété d'articulations pour ne pas enfermer la relation œuvre-parcours dans une perspective seulement.

5. En première, l'intitulé du parcours associé est-il la problématique d'étude de l'œuvre intégrale ?

Le parcours associé permet de construire un groupement de textes pour « rendre compte du dialogue que l'œuvre au programme entretient avec les œuvres qui l'ont précédée et qui l'ont suivie ». Son intitulé indique une perspective d'étude de l'œuvre intégrale et n'est pas nécessairement la problématique d'étude de l'œuvre intégrale.

6. Quelle méthode pour conduire l'explication de texte en classe ?

Là aussi, il est important de ne pas limiter l'approche des textes proposée à l'examen et celles qui peuvent prendre place dans le cours de l'année. Le programme rappelle que la méthode de l'explication de texte est laissée au choix du professeur. La méthode de restitution à l'oral de l'examen est, en revanche, imposée : il s'agit de l'explication linéaire d'une vingtaine de lignes choisies par l'examineur dans l'un des textes présentés dans le descriptif de l'élève.

En classe, pour favoriser la compréhension et l'interprétation des textes, il est très utile de donner une forme collective (par petits groupes ou dans le cadre du cours dialogué) au travail d'explication (la notion de débat interprétatif et les modalités pédagogiques qui lui sont associées peuvent être intéressantes à cet égard). La formation que les élèves reçoivent doit développer des compétences de lecture qui les rendront autonomes. En classe, le texte peut être abordé en lecture analytique ou en lecture linéaire, en fonction de sa structure et de son sens. Dans les deux cas, il importe d'accompagner les élèves dans l'élaboration de projets de lecture qui rendent compte d'une expérience sensible fondée sur l'analyse approfondie du texte ; un projet de lecture est en effet susceptible d'aider les élèves à éviter l'écueil d'une lecture qui juxtapose des commentaires de mots ou d'expressions sans rendre compte d'une compréhension et d'une interprétation globale.

7. Faut-il travailler seulement des textes de vingt lignes ?

En classe, le professeur étudie des textes dont la longueur est fonction de la pertinence et de la cohérence du passage choisi. Rien ne le limite à vingt lignes.

En revanche, pour l'épreuve orale, il revient à l'examineur de choisir, si le texte est long, une « vingtaine de lignes de prose continue », l'expression de la note de service qui définit les épreuves indiquant qu'il faut adapter avec souplesse cette sélection en fonction du genre et de la forme du texte, notamment lorsqu'on étudie des dialogues théâtraux ou des formes poétiques.

8. Comment aider les élèves à s'appropriier les œuvres ?

Le carnet de lecture est un outil qui permet à chaque élève de construire un rapport personnel aux œuvres. Il a donc toute sa place dans l'enseignement au lycée, notamment en classe de seconde. Cette pratique enrichit le travail des élèves et favorise une vraie rencontre avec les œuvres en participant à la construction du sujet-lecteur : le temps qui lui est consacré est donc utile et formateur.

9. Quelle place pour les textes complémentaires et les prolongements artistiques et culturels ?

La raison d'être de ces compléments et prolongements est de permettre aux élèves d'approfondir leur connaissance et leur jugement au sujet des textes qui font l'objet d'une étude nourrie, et de développer leur culture littéraire et artistique.

Les prolongements artistiques ou culturels, mais aussi les groupements de textes complémentaires sont laissés à l'appréciation de chacun. Des modalités de travail variées mettent en œuvre la créativité des élèves au service de la compréhension des textes.

Les exercices du Baccalauréat

Les épreuves du Baccalauréat évoluent : le programme national d'œuvres renforce la place de la dissertation. La disparition de la question sur corpus réinterroge le temps de l'épreuve écrite. À l'oral, l'explication linéaire est imposée pour la première partie. Dans la seconde, l'élève présente une œuvre de son choix parmi celles étudiées pendant l'année, en lecture analytique ou cursive.

10. Comment la dissertation évolue-t-elle ?

La note de service qui définit les épreuves précise que la « dissertation consiste à conduire une réflexion personnelle organisée sur une question littéraire portant sur l'une des œuvres et sur le parcours associé figurant dans le programme d'œuvres. »

En effet, il s'agit d'une réflexion qui s'appuie sur la l'étude d'une œuvre et d'un parcours associé. L'exemple proposé dans les sujets zéro, « Qui incarne le héros tragique dans *Britannicus* ? », est bien à traiter en lien avec le parcours proposé « Tragique et tragédie à l'âge classique » : on ne peut réfléchir à ce qui fait le héros tragique dans l'œuvre intégrale étudiée qu'en écho aux autres textes composant le parcours.

Il convient d'accompagner les élèves dans l'utilisation du temps de l'épreuve (4 heures). La durée suppose que les élèves aient une pratique des écrits de travail sous toutes leurs formes (brouillons, plans, cartes mentales, schémas, croquis, *marginalia*, annotations, tableaux, etc.) qui leur permette de mettre à profit ces quatre heures.

11. Le commentaire évolue-t-il ?

La note de service précise : « Le commentaire porte sur un texte littéraire, en lien avec un des objets d'étude du programme de la classe de première. Le candidat compose un devoir qui présente de manière organisée ce qu'il a retenu de sa lecture et justifie par des analyses précises son interprétation et ses jugements personnels. Le texte proposé pour le commentaire n'est pas extrait d'une des œuvres au programme. »

Le nouvel horaire de l'épreuve (4 heures) invite à repenser les enjeux de l'exercice tout en interrogeant les attendus. Il ne s'agit pas de réintroduire une pratique formelle de commentaire composé, ni de reproduire un modèle rhétorique, mais bien d'amener l'élève à utiliser le temps imparti pour développer une lecture autonome et une interprétation personnelle des textes, comme le préambule des programmes nous y invite : « La discipline vise à transmettre la connaissance et le goût de la langue ainsi que le plaisir de la littérature, à encourager les pratiques de la parole, de l'écriture et de la lecture qui sont au cœur des humanités, pour favoriser chez les élèves une appropriation personnelle des œuvres ».

Dans les séries technologiques, le commentaire reste guidé.

12. Quel texte les élèves auront-ils à contracter ?

En série technologique, en parallèle d'un sujet de commentaire, la littérature d'idées sera systématiquement proposée à l'examen. Les élèves auront le choix entre trois sujets de « contraction de texte-essai », liés aux œuvres et aux parcours associés.

Bien que les bornes chronologiques de l'objet d'étude soient les XVI^e et XVIII^e siècles, le texte proposé à l'examen pour l'exercice de contraction sera contemporain. Sa longueur est d'environ 1000 mots, à réduire au quart (250 mots), avec une marge de 10 %. Le texte est en lien thématique avec une des trois œuvres au programme, mais aussi avec le sujet d'essai qui l'accompagne.

La question de la préparation des élèves tout au long de l'année se pose : le professeur peut proposer, par exemple, la contraction de textes argumentatifs dans le cadre des autres objets d'étude.

13. Y aura-t-il un modèle de descriptif des lectures et activités ?

Une réflexion académique et nationale est en cours sur l'élaboration de ce document réglementaire.

14. La charte académique sera-t-elle revue ?

Les IA-IPR de Lettres de l'académie de Rennes proposeront aux enseignants de participer à sa réécriture lors d'un après-midi de l'inspection le 4 décembre 2019. Ils feront la synthèse des travaux menés de façon collaborative, dans différents lieux de l'Académie, puis diffuseront le document finalisé.

L'étude de la langue, en classe et à l'examen

L'étude de la langue a une place centrale dans les nouveaux programmes, qui se manifeste notamment par l'introduction d'une question de grammaire à l'oral des Épreuves Anticipées de Français.

15. Quels temps consacrer à la grammaire en classe ?

Le programme indique plusieurs modalités d'étude de la langue : des études ponctuelles, des leçons et des temps de remédiation. Ces approches sont complémentaires et permettent à la fois de développer les compétences d'expression des élèves et leur connaissance de la langue. L'étude ponctuelle de faits de langue, lors de l'étude ou de l'écriture d'un texte, permet de répondre de manière brève et structurée à des questions qui se posent dans l'instant. Les leçons, elles, permettent de faire apparaître ces faits de langue en système, d'étudier, sur un objet linguistique donné (lexique, syntaxe, morphologie, orthographe...) des cohérences et des points de vigilance.

Les points de langue mis au programme sont d'ordres divers : certains nécessitent un diagnostic et une différenciation des apprentissages. D'autres appellent le développement du regard réflexif des élèves et doivent permettre l'approfondissement de la compréhension des textes.

16. Quelles questions poser à l'examen ?

La question de grammaire est posée par l'examinateur « au moment du tirage ». Le candidat ne saurait choisir sa question et l'examinateur est libre de l'interroger sur le point de grammaire de son choix dans le cadre fixé par les programmes. « Elle vise l'analyse syntaxique d'une courte phrase ou d'une partie de phrase ».

Dans la continuité de l'enseignement de la langue mené au collège, il s'agira d'évaluer brièvement la capacité du candidat à rendre compte des régularités du système linguistique.

Documents de référence

L'ensemble des textes officiels en lien avec la mise en place des nouveaux programmes du lycée et des nouvelles épreuves du Baccalauréat sont en ligne sur le portail national Éduscol :

Les programmes entrant en vigueur au mois de septembre 2019 pour les classes de seconde et de première, publiés au B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019 :

- [Le programme de la classe de seconde](#)
- [Le programme de la classe de première \(classes de premières générales et technologiques\)](#)
- [Le programme limitatif des œuvres à étudier en classe de première au cours de l'année scolaire 2019-2020, publié au B.O. n°14 du 4 avril 2019](#)
- [La note de service n°2019-042 fixant les cadres des nouvelles épreuves anticipées du Baccalauréat](#)

Ressources d'accompagnement :

- Huit fiches publiées concernant les exercices : explication linéaire : présentation et exemple ; exemple de dissertation et parcours associé ; contraction : présentation et exemple
- Onze fiches portant sur l'histoire littéraire : introduction, carnet de lecture et cercle de lecture, étude transversale, parcours associé, explication linéaire, prolongement artistique et culturel...
- Un dernier ensemble à venir porte sur l'étude de la langue (une dizaine de fiches)
- Des ressources portant sur l'« évaluation de l'oral » vont être mises en ligne

- Littérature, Langues et Cultures de l'Antiquité : six ensembles ont été publiés. À venir la partie concernant la méthode audio-orale
- Cinéma : la moitié des ressources sont disponibles et publiées, l'autre partie est à venir.